

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 99.011

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire

VOTE : ABSTENTIONS : 5 / UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

APPROUVE LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 1999

=====

BUDGET PRINCIPAL

=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - RECETTES

Les recettes de fonctionnement peuvent être évaluées approximativement à 180.000.000 F.

1°) Impôts directs locaux

Les bases d'imposition n'ont pas été notifiées à la Ville.

La Loi de finances pour 1999 prévoit un coefficient de revalorisation forfaitaire de 1,01.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux ; un maintien des taux se traduira, hors progression éventuelle des bases d'imposition, par un produit assuré égal à 79.195.000 francs.

Les allocations allouées par l'Etat afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises en Loi de finances peuvent être estimées comme suit :

- Taxe d'Habitation	2.300.000
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	1.180.000
- Taxe Professionnelle	2.100.000, soit environ - 10 % conformément aux dispositions de la Loi de finances pour 1999

TOTAL : 5.580.000

2°) - Dotation Globale de Fonctionnement

La recette afférente à la Dotation Globale de Fonctionnement peut être estimée à 43.570.000 francs.

3°) - Autres recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation	3.800.000
- Taxe sur l'électricité	3.000.000
- Reversement par l'Etat de 10 % du prélèvement progressif sur le produit des	2.800.000

jeux du Casino
- Prélèvement communal sur le produit des jeux du Casino 6.810.000

4°) - Autres recettes

Ces recettes concernent les produits d'exploitation et les produits domaniaux.

Il est prévu que les produits d'exploitation représenteront une recette globale de l'ordre de 5.630.000 F.

Les produits domaniaux peuvent être évalués à 8.100.000 F et comprennent essentiellement les recettes liées aux baux communaux, indexées sur l'indice INSEE du coût de la construction, et les recettes provenant de l'occupation du Domaine Public.

II - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement peuvent être évaluées approximativement à 180.000.000 F.

Hormis les dépenses obligatoires, telles que le remboursement de la dette, les frais de personnel, les contingents et participations diverses, les frais d'entretien du patrimoine immobilier, il est prévu de ne pas augmenter les dépenses d'exploitation et de les maintenir au même niveau qu'au Budget Primitif 1998.

SECTION D'INVESTISSEMENT

=====

I - RECETTES

1°) - Recettes diverses

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- Fonds de compensation TVA	2.500.000
- Produits des amendes de Police	322.000
- Taxe Locale d'Equipement	1.300.000

II - DEPENSES

Doivent être prévus notamment les opérations suivantes :

- Les Jardins du Monde : 35.000.000 ; il est rappelé que cette opération est subventionnée à hauteur de 73 % par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté de Communes du Pays Royannais
- Réensablement de la Grande Conche : 11.400.000 ; ce programme est subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil Général
- Création d'un réseau d'eaux pluviales
Boulevard Garnier : 4.600.000

- Cuisine centrale : 8.200.000

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

=====

Le remboursement du capital et des intérêts de la dette est prévu pour 42.587.000 F.

BUDGET ANNEXE DU PORT

=====

Le Budget du Port peut être évalué à 9.200.000 F en Section de Fonctionnement.

BUDGET ANNEXE DU CAREL

=====

Le Budget du CAREL peut être évalué à 21.000.000 F en Section de Fonctionnement ; les dépenses sont couvertes par les droits de stage perçus par l'établissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 FEVRIER 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS